



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caribéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF
Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98 Email : football.guyane@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du vendredi 21 mai 2021

La séance débute à 19h10.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité directeur du 30/04/2021

Validé à la majorité des membres présents (1 abstention)

2. Validation du projet du Football en Milieu Scolaire de Mr Joachim MERRY, CTD-DAP à la LFG

LE COMITÉ DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents

DECIDE de valider le projet du Football en Milieu Scolaire présenté en séance du 30/04/2021.

Le budget de cette action est de 5924 euros.

3. Décisions sur la fin de saison 2020-2021 (championnats, coupe VYV, coupe CTG)

Considérant la situation exceptionnelle et particulière liée à la pandémie du COVID-19,

Considérant la situation de nos championnats en nombre de matchs joués, reportés ou remis, du fait de cas « Covid », au couvre-feu du dimanche, à l'indisponibilité des installations, aux intempéries, etc...

Considérant que nos compétitions ne pourront aller au-delà du 30 juin 2021 et qu'aucune dérogation possible ne sera accordée par la FFF,

Considérant les articles 17 et 22 de l'arrêté préfectoral n°R03-2021-05-13-00001 du 13 mai 2021,

LE COMITÉ DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents

DECIDE de prendre les mesures suivantes :

Article 1 :

- Arrêter l'ensemble des championnats de la LFG, Régionale 1, Régionale 2, football féminin sénior, Foot lycée féminin, Foot collège féminin, U11, U13, U15, U17, U19, Futsal et football entreprise.

Article 2 :

- Mise en place d'un classement final par la méthode des quotients (Nombre de points / nombre de matchs joués) après traitements et décisions de l'ensemble des litiges et des procédures en cours ou à venir au niveau du cadre réglementaire,

Article 3 :

- **De ne pas organiser de phases finales, ni de barrages d'accession.**
- Aucune équipe de régionale 1 n'est rétrogradée en Régionale 2 sous réserve des traitements et décisions de l'ensemble des litiges et des procédures en cours ou à venir au niveau du cadre réglementaire,
- Les premiers de chacune des trois poules de régionale 2 accèdent en Régionale 1 sous réserve des traitements et décisions de l'ensemble des litiges et des procédures en cours ou à venir au niveau du cadre réglementaire,
- Les titres de champion de Régionale 1, de Régionale 2, dans les différentes catégories de jeunes, en football féminin, en football entreprise, futsal, ne pourront être décernés pour la saison 2020-2021.

Article 4 : Coupes de Guyane

- Poursuivre la coupe de la CTG (sénior, féminine, U19 et futsal) pendant le mois de juin 2021.

Article 5 : Coupe VYV

- Organiser la finale de la coupe VYV-2021 en début de saison 2021/2022.
- Pour désigner les qualifiés de la Coupe VYV-2022, le 1^{er} du Groupe A rencontre le 2^{ème} du groupe B et le 1^{er} du Groupe B contre le 2^{ème} du groupe A en match aller-retour.
- Les deux vainqueurs représenteront la Guyane à l'édition 2022 de la coupe VYV.

Article 6 : Saison 2021-2022

- Championnat de Régionale 1
Groupe A : 9 équipes en matchs Aller/Retour
Groupe B : 9 équipes en matchs Aller/Retour

Si tel devait en être le cas, le championnat Régional 1 passera à 14 clubs, pour la saison 2022/2023, et si la ligue veut pérenniser cette situation au-delà de 2022-2023, elle devra la faire valider en Assemblée Générale.

A défaut, il appartiendra à la Ligue de prendre toutes les mesures nécessaires afin que son championnat Régional 1 retrouve sa structure habituelle à 12 clubs, d'avant Covid, pour la saison 2023-2024.

- Championnat de Régionale 2
Poule Centre-Est : 10 équipes (18 journées)
Poule Ouest : 5 équipes Matchs aller-retour (2 fois) (12 journées)
*Discussion avec les clubs sur l'équilibre des poules et la formule de championnat.

Article 7 :

- Dans l'attente des propositions des acteurs du futsal au sein de la LFG, aucune décision n'est prise dans l'immédiat, pour les montées et descentes dans les championnats de Régionale 1 et régionale 2 de futsal.

4. Validation de l'habilitation du trésorier général sur les comptes bancaires de la LFG

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de désigner Monsieur Max DANGLADES, Trésorier Général de la ligue et Madame Eline JEAN-ELIE, Directrice Administrative et Financière de la ligue afin qu'ils soient habilités à avoir un accès sur les comptes bancaires de la LFG et à les faire fonctionner via les sites internet des banques concernées.

DECIDE d'accorder à Madame Armide AMARANTHE-HORTH, Trésorière Générale adjointe, l'autorisation de consulter uniquement les comptes bancaires sur les sites internet des banques concernées.

5. Validation des projets ANS

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents

DECIDE de valider l'ensemble des demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour les projets présentés (voir pièce jointe).

6. Partenariat avec l'association cœur en Forme (jeu vidéo)

Le secrétaire général, Antoine NELSON informe les membres de la discussion qu'il a eu avec le président de l'Association Cœur en forme, Monsieur NICOLAS René-claude sur son projet d'associer la LFG à un concours de jeux vidéo en ligne (jeux on line FIFA).

LE COMITE DIRECTEUR

DEMANDE à Monsieur NICOLAS René-claude de faire parvenir une proposition de partenariat à la ligue.

7. Questions diverses

Monsieur Christophe REVOUX pose la question du paiement de la caisse de péréquation pour la saison 2020-2021.

Monsieur Christophe REVOUX informe d'une possibilité de discussion avec l'OGC NICE pour un partenariat éventuel.

Monsieur Thierry VICTORIN demande la possibilité de déroger à l'article 27 du statut de l'arbitrage compte tenu de nos spécificités.

Mme Rina LONG demande la possibilité de mettre en place une organisation qui permette aux acteurs de l'ouest de passer la visite médicale obligatoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 22h00.

Le Secrétaire Général

Le Président

A. NELSON

M. BAFU